émises par l'orateur était un mensonge.

M. de Fourtou dit qu'en déclarant cette guerre à une partie du pays, en inscrivant sur son programme la persécution du clergé, le bouleversement de la justice française, on a fortifié le sentiment qui animait les auteurs du 16 Mai, la France a le souci de maintenir dans le Sénat la force conservatrice qui est une garantie de leur durée ; si, au contraire, une majorité complaisante succède à la majorité actuelle, alors on verra la République révolutionnaire livrer combat à la République conservatrice ; si celle-ci triomphe, le 16 Mai sera condamné et ses craintes reconnues chimériques ; si c'est l'autre, le 16 Mai sera justifié. L'orateur dit en terminant qu'il fait des vœux pour que l'avenir épargne à son pays les maux qu'il a prévus et dont il a voulu le garantir. (Applaudissements à droite).

M. DUFAURE

M. le président du conseil dit que le gouvernement s'est imposé la loi de ne point prendre part à la vérification des élections. Le pouvoir exécutif devait rester étranger à ces débats et s'est abstenu.

L'orateur ne parlera donc pas de l'élection. Faut-il se défendre contre les attaques qui viennent d'être dirigées contre le gouvernement.

On annonçait depuis longtemps des interpellations, l'orateur dit qu'il s'est rendu religieusement à toutes les séances du Sénat; et qu'il a vainement attendu ces interpellations. (Applaudissements à gauche.)

C'est dans cette enceinte que le précédent orateur a fait l'examen de la conduite du gouvernement auquel il a trouvé tous les torts que l'on reprochait à son ministère. (Nouveaux applaudissements).

Le gouvernement ne veut pas mêler ses actes avec ceux du 16 mai. (Très-bien! très-bien!)

Il veut être jugé séparément et isolément, la voie des interpellations est ouverte.

M. Haentjens dit qu'il a interpellé deux fois, et qu'on ne lui a pas répondu (bruits).

M. le garde des sceaux dit qu'il est prêt à s'expliquer sur tous les actes de son ministère et à faire lui aussi son programme pour les élections du 5 janvier. Ce n'est pas à propos d'une discussion électorale que ce débat peut s'ouvrir.

L'orateur dira donc seulement que le gouvernement est fidèle à son programme et qu'aucune preuve de candidature officielle n'a été apportée. (Bruit à droite).

En ce qui concerne les révocations des fonctionnaires, notamment des juges de paix, ces révocations étaient nécessaires pour replacer d'anciens et d'excellents magistrats, brutalement chassés de leurs siéges. (Très-bien! à gauche et au centre). C'est sur tous ces points que le gouvernement a été fidèle à son programme, et ne mérite pas les reproches qu'on lui adresse.

Faut-il justifier le gouvernement de n'avoir pas donné la prospérité au pays après l'avoir promise? Il ne peut répondre des intempéries des saisons et des conséquences d'une guerre.

Le devoir du gouvernement est d'assurer à tout le monde la liberté de son travail et de soulager les malheureux : il n'a pas manqué à ce devoir. (Très-bien! très-bien!)

On a demandé au gouvernement quel était son principe, mais quel est celui que représente le précédent orateur? (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

Il y a un parti sans nom, puissant par le talent de ses membres, capable de créer des obstacles à tous les gouvernements. Voilà le parti auquel appartient M. de Fourtou. (Applaudissements.)

Le gouvernement représente ce principe libéral qui depuis 1814 a toujours trouvé des organes dans notre pays et auquel on a adapté la forme républicaine. Je défends avec une égale énergie et la République et les principes libéraux auxquels j'ai consacré ma vie. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Floquet, rapporteur, dit qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'a répondu M. le président du conseil et à ce qu'à fait connaître le rapport. Après avoir décliné devant le tribunal la responsabilité du *Bulletin des Communes*, M. Fourtou décline aujourd'hui la compétence de la commission d'enquête, mais la Chambre n'accordera pas ce nouveau déclinatoire et ne se prêtera pas aux désirs de l'ancien ministre du 16 mai, qui voudrait sans doute être jugé par le tribunal de Rébérac qu'il a pu composer à son gré. (Applaudissements à gauche.)

Les conclusions de la commission d'enquête sont mises aux voix et adoptées.

L'élection est invalidée.

Demain, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures et demie.

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 6 novembre

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX

Enseignement agricole. — M. Van Remoorter, au nom de M. Lorthiois, lit un rapport sur le travail présenté par M. Guermonprez, intitulé : *Vœux et programme pour l'enseignement agricole dans les écoles communales.* M. Lorthiois s'associe sans restriction à la plupart des idées qu'il renferme et en fait ressortir toute l'opportunité. Les critiques ne portent que sur quelques points de forme.

M. Guermonprez présente sur cette appréciation quelques observations et annonce qu'il a l'intention de publier son travail en le faisant suivre du rapport de M. Lorthiois.

M. Mélisse fait observer que les programmes d'enseignement agricole ne peuvent guère être mis à exécution faute de temps. L'instituteur qui ne donne que cinq heures et demie de classe par jour, avec six semaines de vacances peut difficilement ajouter l'instruction agricole à son programme ordinaire déjà si chargé.

M. Guermonprez répond qu'il ne faut pas songer à augmenter le travail de l'instituteur qui est déjà un fardeau bien lourd pour les forces humaines.

M. Hellin croit que c'est surtout dans les écoles normales qu'il faut insister sur l'instruction agricole, car il faut de bons professeurs pour faire de bons élèves.

M. Valliez fait remarquer que le Comice a entendu une appréciation du travail de M. Guermonprez, mais que ce travail lui-même n'a pas encore été lu devant lui ; il n'a été soumis qu'à la Commission de visite des écoles. Il demande que M. Guermonprez en donne connaissance au Comice.

Cette observation étant appuyée, il est décidé que le Mémoire de M. Guermonprez sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Culture du Lin. — M. Ladureau rend compte des expériences qu'il a faites depuis deux ans sur la culture du lin, à l'aide des engrais chimiques et autres. Il ressort de ses études faites dans diverses parties du département, que le lin n'a besoin que d'une très-faible quantité d'azote pour végéter régulièrement ; ce qu'il lui faut avant tout, c'est de la potasse immédiatement assimilable et un peu d'acide phosphorique, de chaux et de magnésie. Les engrais organiques ne renferment que de l'azote, le nitrate de soude, le sulfate d'ammoniaque ont donnés de très mauvais résultats au point de vue de la finesse de la fibre textile, et doivent être classés en dernière ligne.

Les sels de potasse, même employés seuls, ont donné les meilleurs lins et ceux dont le rendement en graines et en lin teillé ont été les plus élevés. M. Ladureau conclut de ces expériences, que la meilleure manière de cultiver le lin est de le semer dans des terrains renfermant une certaine quantité d'azote en réserve sous forme d'arrières-fumures, et d'ajouter à ces terres au moment de l'ensemencement, 500 à 1.000 kilos de sels potassiques et magnésiens, tels que ceux que l'on extrait des mines de Stassfurth et qu'on connaît dans le commerce sous le nom de kaïnit.

Revenant sur la question de la maladie, dite *brûlure du lin*, qu'il a étudiée depuis plusieurs années, M. Ladureau signale la présence, sur les racines du lin brûlé, de nombreuses taches rougeâtres attestant la présence des morsures d'un insecte. Il a étudié spécialement ce phénomène cette année et a reconnu, dans beaucoup de cas, les larves des insectes qu'il a décrits déjà, et auxquels il a donné le nom de *Thrips lini*, accrochés aux racines de la plante et occupés à leur œuvre de destruction. Il conclut donc que, lorsque le lin brûle du pied, c'est par suite de ces attaques multipliées des thrips à la racine, tandis que, quand il brûle de la tête, ou quand il frise, selon l'expression des cultivateurs, c'est que les insectes, à un état plus avancé, ont porté leurs ravages à l'extrémité de la jeune plante.

M. Ladureau signale en terminant la remarque qu'il a faite à diverses reprises, au sujet de cette maladie bizarre, que les champs de lin ensemencés tard y sont moins sujets que ceux que l'on a semés de bonne heure, probablement, dit-il, parce que les larves des thrips ne trouvant pas au moment de leur éclosion dans les champs semés tardivement, la nourriture nécessaire à leur développement, meurent avant d'avoir pu exercer leur action dévastatrice. Il signale ce fait aux intéressés.

M. Hellin objecte à M. Ladureau qu'au point de vue des intérêts agricoles, les ensemencements tardifs du lin ne donneraient aux cultivateurs que des résultats insuffisants à la récolte, tant pour le poids que pour la qualité.

Limaces. — M. Hellin donne au Comice le conseil suivant : Lorsqu'un jeune blé est victime des limaces si abondantes dans les temps humides, surtout sur les bords des champs ; il faut, pour s'en délivrer, semer sur le blé du sel dénaturé, très-sec et bien pulvérulent, auquel on peut mêler un peu de plâtre. Ce sel se vend à raffinerie de salpêtre 2 fr. 15 les cent kilos ; vingt litres à l'hectare suffisent, l'essentiel est que toute limace soit touchée par le sel.

BULLETIN MILITAIRE

D'après les ordres du général Borel, les bureaux de la guerre s'occupent en ce moment, de l'amélioration du sort des officiers, sous-officiers, et soldats retraités en vertu des anciennes dispositions législatives.

Il ne s'agit pas, comme le demandent les pétitionnaires, d'arriver à l'unification des pensions de retraite, mesure qui exigerait des sacrifices beaucoup plus considérables, mais de consacrer tous les ans une somme plus ou moins importante à des indemnités qui seraient réparties par les soins de l'autorité militaire.

—

Le mouvement de pétitionnement en faveur de l'unification des pensions militaires s'accentue de plus en plus.

D'après un relevé fait au ministère de la guerre, le nombre des signataires qui se sont adressées soit à l'administration centrale, soit aux Chambres, soit à la commission du budget, ne s'élève pas à moins de cinq mille.

Beaucoup de sénateurs et de députés appuient ces réclamations et, malgré les dépenses considérables qu'il serait nécessaire de faire pour leur donner satisfaction, il se pourrait, nous assure-t-on, que les intéressés obtinssent gain de cause, au moins dans une certaine mesure.

—

On a parlé de la suppression plus ou moins prochaine des bataillons de chasseurs à pied.

La question est, en effet, depuis quelque temps déjà à l'étude au ministère de la guerre.

Mais nous pouvons affirmer, en dépit des dires contraires, qu'aucune décision n'a été prise au sujet d'une mesure qui compte au moins autant d'adversaires que de partisans.

LETTRES-MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Hier, à la Chambre des députés, on a distribué un amendement au projet relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de fer, signé de MM. Merlin, des Rotours, Georges Brame et Mention.

Ils demandent d'ajouter aux lignes classées dans l'article 1er une ligne de Carvin à Orchies par Auchy, Bersée, Faumont, Mons-en-Pévèle, Thumeries, Wahagnies et Libercourt.

—

Le comité des Œuvres militaires a fait célébrer, hier matin, dans l'église Saint-Maurice, une messe solennelle pour les âmes des militaires tués à l'ennemi ou morts au service de l'armée française.

Bien que le temps ait peu favorisé cette cérémonie, l'assistance ne laissait pas d'être nombreuse et choisie.

Aux premiers rangs on remarquait M. le général Clinchant, entourés des généraux présents à Lille et accompagné d'officiers de la garnison ; MM de Caulaincourt, président, et Henri Bernard, vice-président, du comité des Œuvres : des officiers de l'armée territoriale d'anciens officiers de la garde mobile ; des capitaines en retraite et un grand nombre de militaires de toute arme.

Dans l'église un piquet de soldats faisait la haie. La musique du 43e d[illegible]gne a exécuté pendant la messe plusieurs morceaux religieux. A l'Evangile, M. le doyen de Saint-Maurice est monté en chaire et a prononcé l'allocution suivante qui a vivement impressionné l'auditoire :

Avant de commencer cette allocution, qu'il me soit permis, du haut de cette chaire, de remercier et de féliciter le Comité des œuvres militaires de cette fondation si belle et si patriotique. Ses honorables membres, que l'on rencontre partout, dès qu'il s'agit de faire le bien, ont en cela bien mérité de la religion et de la patrie, et ils ont droit à l'approbation de tout ce que notre cité compte de cœurs chrétiens et français. Une si noble pensée ne pouvait manquer de trouver l'écho le plus sympathique dans tous les rangs de l'armée française, depuis les grades les plus élevés jusqu'aux plus humbles échelons de la hiérarchie militaire. J'en prends à témoin cette nombreuse assemblée, où tous les rangs sont confondus dans un même sentiment de foi et de patriotisme. Un spectacle si imposant et si grandiose devrait me dispenser de tout discours, puisqu'il parle si éloquemment à tous les yeux et à tous les cœurs ; mais s'il faut une voix pour traduire ces grandes pensées, je le ferai en peu de mots, et pour ainsi dire, avec tout le laconisme militaire, afin de ne pas trop prolonger cette touchante cérémonie.

Laissez-moi, dès le début, dans cette église consacrée à Saint-Maurice, vous rappeler la devise du glorieux champion de la vérité et du droit : *Potius mori quam fœdari :* La mort plutôt que le déshonneur. Certes la vaillante légion thébaine que Saint-Maurice a conduite à une gloire immortelle, a laissé dans les annales de l'histoire un des plus beaux exemples de courage militaire et de magnanimité chrétienne.

Potius mori quam fœdari : La mort plutôt que le déshonneur ! N'est ce pas aussi la devise de l'armée française, son honneur et sa gloire ? Elle a pu subir des défaites : mais au milieu des désordres les plus sanglants, elle a conservé le droit de répéter le cri patriotique de François Ier sur les champs de Pavie : « Tout est perdu fors l'honneur. »

Tout soldat français le comprend : sous ces mâles poitrines on sent vibrer les accents du patriotisme le plus ardent et le plus généreux ; et en voyant nos bataillons marcher à rangs serrés, avec tant de fierté et d'assurance, on se dit : Voilà les véritables enfants de la France, qui sauraient, s'il le fallait, se sacrifier et mourir pour leur patrie bien-aimée !

Tel est le type du soldat français ; autant que tout autre, il connaît la disciplice, il connaît la théorie et la manœuvre ; il s'est perfectionné et il se perfectionne de jour en jour dans la science si difficile et si compliquée de l'art militaire ; mais plus que tout autre, il porte au cœur ce qui fait les grands peuples et les grandes armées : l'amour de la patrie.

Oui, l'amour de la patrie, est l'inspirateur des grandes âmes, le mobile des plus généreux sacrifices. Qui pourrait rester étranger à ce noble sentiment ? et le poète n'a-t-il pas dit : « A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère ! » Et quand ce te patrie, c'est la France, que Dieu a choisie comme la fille aînée de son Eglise, la France à qui il a confié l'étendard de la civilisation, qu'il a lancée sur toutes les mers et sur tous les continents à la conquête de la justice et du droit ; la France, autrefois la reine des nations, couronnée d'un triple diadème de loyauté, de vaillance et de foi catholique ; la France maintenant encore, malgré ses malheurs, en spectacle à l'univers entier ! Ah ! qui pourrait ne pas l'aimer, cette chère patrie ? qui ne se sentirait pas disposé à verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang ?

Ce cri de patriotisme ils l'ont entendu, ces morts glorieux que nous pleurons. Ils sont tombés vaillamment sur les champs de bataille, ou, si cet honneur leur a été refusé, ils ont immolé à la patrie la fleur de leur jeunesse, et la France, en les voyant mourir, a ressenti dans son cœur maternel une profonde blessure ; mais leur vaillance héroïque est son unique consolation au milieu de ses infortunes inouïes ; déchirée, meurtrie, foulée aux pieds par un ennemi impitoyable, elle s'est vue dépouillée de ce qu'elle avait de plus cher, et en pleurant sur ses cadavres amoncelés, en mêlant ses larmes à leur sang, elle s'écrie : « Mes enfants, ils sont tombés, ils ont été vaincus, mais ils ont soutenu jusqu'au bout l'honneur du drapeau français ; et je l'espère, leur sang ne sera point perdu, il servira à former d'innombrables légions qui assureront mon triomphe et replaceront sur mon front la couronne de l'univers »

Nous aussi, nous comprenons la grandeur de leur sacrifice, et la reconnaissance nous fait un devoir de nous associer aux larmes et aux regrets légitimes de la patrie. Ils sont morts, mais ils vivront dans notre pieux souvenir ; et d'ailleurs, pour un chrétien, la mort ne rompt pas la communication des âmes, qui sont créées pour se connaître et s'aimer. Cette communication mystérieuse, quoique réelle et constante, se fait par la prière, et en particulier par ce qu'il y a de plus sublime dans la prière publique, le sacrifice. Pour les victimes de la patrie, on offre une victime d'un prix infini : c'est la victime du Calvaire, qui renouvelle ici son sacrifice sanglant et douloureux. Le Fils de Dieu qui va paraître parmi vous, au son de vos instruments guerriers, s'est sacrifié lui-même, et volontairement il a couru au-devant de la mort, pour sauver, non une seule patrie, mais l'humanité tout entière. Son cœur, qui nous a tant aimés, n'a pas hésité à subir pour nous les tortures les plus barbares et les plus humiliantes.

Victime du genre humain, il s'immole chaque jour, pour chaque peuple, chaque âme, chaque génération, il s'immole aujourd'hui pour les âmes de ses braves militaires, dont la patrie pleure la perte récente, et si, dans leur immolation, il est resté quelques vestiges de la fragilité humaine, le sang divin qui va couler sur cet autel effacera ces dernières souillures et, relevant leurs mérites jusqu'à une hauteur surnaturelle, les rendra dignes d'une patrie meilleure, de la patrie des âmes et des bienheureux. Ainsi, après avoir été honorés sur la terre par la France, leur patrie, ils seront encore et à jamais honorés dans la patrie du Ciel.

Vous tous officiers et soldats, qui marchez sur leurs glorieuses traces, ayez toujours devant les yeux ces deux mots : Dieu et Patrie. Soyez-y fidèles jusqu'à la mort et vous serez couronnés de gloire devant les hommes, devant votre conscience et devant Dieu ! Ainsi soit-il.

—

Le *Bulletin* n° 52 des articles de la préfecture publie l'avis suivant :

L'intervention administrative est sollicitée dans le but de retrouver les traces du nommé Jean Gimanet, né au Subdray (Cher), le 31 décembre 1792, disparu depuis 1815.

On croit que cet individu est décédé dans le département du Nord il y a 15 ou 20 ans.

MM. les maires et les personnes qui pourraient fournir quelques indications sur ledit Gimanet ou sur le lieu et la date de son décès, sont priés de les faire parvenir à la préfecture (1re division, 2e bureau.

—

Un vol a été commis, dimanche, près de l'église Saint-Martin, à la sortie de la messe de midi. Une jeune fille, Mlle Florin, sentit qu'une main indiscrète soulevait aussi légèrement que possible un porte-monnaie qu'elle avait en poche. Elle cria aussitôt au voleur ! mais le pick-poket — un jeune gamin — avait déjà pris la fuite et se dirigeait vers la rue du Château. Mlle Florin se mit à sa poursuite ; elle allait l'atteindre lorsque le filou jeta à terre un porte-monnaie qui n'était pas celui de la jeune fille. Pendant ce temps, le gamin courait toujours et malheureusement, il court encore.

—

Dimanche, vers dix heures du soir, un jeune homme qui longeait la rue Nationale, à Lille, a été assailli, près du square Jussieu, par plusieurs femmes qui se sont précipitées sur lui et ont enlevé sa montre et sa chaîne en or. Aux cris du jeune homme, des agents accoururent et arrêtèrent l'une des assaillantes. Cette femme a été écrouée à la maison d'arrêt et a dit-on, dénoncé ses complices qui ne tarderont pas à aller l'y rejoindre.

—

Hier a été amené au dépôt de sûreté un ouvrier terrassier Jean-Baptiste D.... arrêté en vertu d'une contrainte par corps.

—

Malgré la sévérité déployée par le tribunal de simple police contre les cabaretier qui tiennent leurs établissements ouverts après l'heure réglementaire de fermeture, il se trouve encore des débitants pour qui ces rigueurs ne sont d'aucun avertissement. C'est le cas de M. P... cabaretier, rue de l'Alma Il a conservé chez lui des consommateurs jusqu'à une heure avancée de la nuit. Malgré les précautions prises pour écarter tout soupçon de contravention, un agent a découvert le pot-aux-roses et cabaretier et consommateurs ont été frappés d'un procès-verbal.

—

Le nombre des ivrognes arrêtés, hier et avant-hier, a été considérable. Mais, entre tous, celui qui a fait le plus formidable accroc à la loi du 23 janvier 1873 est sans contredit Paul M... rattacheur qui a été trouvé étendu ivre-mort sur la place de la Liberté. Paul M... a dû être transporté jusqu'au lit de camp de la prison municipale.

—

Pas commode du tout. Jean Baptiste B.... de Wasquehal, pas commode surtout lorsqu'il est rappelé à l'ordre par un agent de la force publique. Jean-Baptiste B.... faisait grand scandale, samedi soir, dans l'estaminet des *Quatre-Ormeaux*, à Fiers. Le garde-champêtre de Croix, suivait la route de Lille ; il entendit le tapage et pénétra dans l'estaminet pour y rétablir l'ordre. Mais mal lui en a pris, car B.... ne reconnait au monde d'autre autorité que celle du garde champêtre de Fiers. Aussi a-t-il mal reçu les observations du garde de Croix, qu'il a injurié et bousculé. B.... a été arrêté et confié, hier matin, aux bons soins de la gendarmerie, en attendant son transfert à Lille.

—

Un cordon bleu de la rue d'Inkermann, Mlle Joséphine A.... ne s'est pas contentée de faire danser l'anse du panier, mais elle s'est encore approprié une somme d'argent appartenant à son patron M. R.... Mlle Joséphine a été arrêtée.

—

Une troupe d'expulsés a franchi, hier, la frontière sous la garde de la gendarmerie tourquennoise. Cette écume se composait de 16 individus dont voici les noms :

Hubert Lejeune, 39 ans, ajusteur, belge, condamné pour vagabondage ; Emile Spinard, américain de la Nouvelle-Orléans, condamné à 1 mois pour infraction à un précédent arrêté d'expulsion ; Guillaume Debey, belge, Guillaume Laden, hollandais ; Louise Declercq, ménagère, née à Bruges, condamnée à 6 mois de prison pour vols et abus de confiance ; Charles Decoutere, tisserand, né à Roulers, condamné à 6 mois de prison pour vols ; Marré François, polisseur, condamné à 1 an de prison pour vol ; Joseph Laets, cordonnier, hollandais, condamné à 2 mois de prison pour vols ; Adolphe Logust, 31 ans, mouleur, né à Gand, condamné à 4 ans de prison pour attentat à la pudeur ; Louis Lombry, plafonneur, né à Chimay, condamné à 1 mois de prison et 4 mois de contrainte pour fraude ; Virginie Tylgadt, femme Delannoy, condamné à 3 mois de prison pour abus de confiance ; Jean-Baptiste Schewaert, rattacheur, brugeois, condamné à 1 mois de prison et 4 mois de contrainte pour fraude ; Henri Vandenberghe, né à Tourcoing de parents étrangers, fileur, condamné à 3 mois de prison pour vols ; Claire Vleminck, tisserande, belge, condamnée à 3 mois de prison pour adultère ; Alexandre Vanaldewereelde, tisserand, né à Wazemmes de parents belges, condamné à 3 mois de prison pour rebellion et ivresse ; Grégoire Vantomme, tisserand, belge, condamné à 6 mois de prison pour vols.

—

La fraude du pétrole :

C'est au moyen d'une vessie que le jeune Constant Kindt passait du pétrole, il y a quelques jours, quand il fut rencontré par les douaniers d'Halluin. La vessie n'en contenait qu'un litre mais Constant n'en passera pas moins au tribunal correctionnel.

—

Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, les secours ci-après sur les fonds de l'Etat viennent d'être attribués aux communes de : Raimbeaucourt, 4.500 francs, construction d'une école de garçons. Roncourt, 1.000 fr. ; construction d'une école mixte. Coutiches, 6,000 fr. construction d'une école de garçons.

Ephémérides Roubaisiennes

—

18 NOVEMBRE 1858. — Les plans de l'hôpital Napoléon de Roubaix, sont renvoyés à l'examen du conseil central de salubrité qui donne la préférence, quant à l'emplacement, au terrain situé rue de Barchemaille, en face du chemin de fer. Cette décision est acceptée par l'administration municipale.

—

19 NOVEMBRE 1793. — Le conseil général de la commune de Roubaix fixe au 25 suivant l'élection d'un comité de surveillance, « à péril pour les citoyens qui n'assisteront pas aux assemblées de paraitre suspects. »

THE LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoise

—

17 NOVEMBRE 1789. — Un groupe d'industriels et de négociants tourquennois, au nombre d'environ 186, signent un engagement, dont la principale clause portait que, « vu l'état de langueur du commerce on était invité, à ne plus faire usage désormais que des seules étoffes nationales, dans le but de faire fleurir les fabriques et les manufactures du royaume. »

C'était un premier effort de protectionnisme. Dans beaucoup de villes manufacturières, de pareils engagements furent pris, mais ils n'aboutirent pas. La Révolution éclata, l'industrie et le commerce français furent complètement détruits.

Même aujourd'hui, ils ne sont pas arrivés à atteindre l'éclat dont ils auraient brillé sans la Révolution. L'Angleterre, cette puissance si fatale à la France, profitant des secousses qui nous bouleversèrent de fond en comble, s'empara de nos nombreuses colonies. A cette époque la France était aussi puissante que l'Angleterre, maritimement. — Ces colonies elle les garde encore.

Depuis 1780, l'usage du coton s'était introduit dans la fabrication, et en s'emparant de nos possessions lointaines que la France ne put jamais reconquérir l'Angleterre s'emparait des matières premières. Ce fût là, sa première supériorité, celle des machines ne vint qu'après.

G. B.

— Un misérable qui avait indignement surpris la confiance de ses supérieurs, et avait été reçu parmi les Frères des écoles chrétiennes, à Comines, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'attentats ignobles. Il a fait des aveux.

— Jeudi dernier, le conducteur d'un train de marchandises, aperçut à 10 mètres, entre Auchy et Bellancourt, plusieurs pavés placés sur les rails à quelques mètres de distance. — Il serre le frein de la machine et put heureusement arrêter le train à temps.

La police procéda aussitôt à une enquête et découvrit bientôt l'auteur de cet acte criminel.

C'est un jeune vacher, Joseph Vallières, âgé de 13 ans, qui ne paraît pas jouir de toute la plénitude de ses facultés.

Selon sa déclaration, il aurait placé les pavés sur les rails pour voir s'ils auraient été écrasés par le train.

Le jeune Vallières a été maintenu provisoirement en état d'arrestation.

— Samedi matin, vers onze heures, le nommé Henri Lemaire âgé de vingt-trois ans, né à Brionne (Eure), soldat à la 4e compagnie du 1er bataillon du 84e, en garnison à Avesnes, se trouvant seul dans sa chambre, au Grand-Quartier, s'est tué en se tirant un coup de fusil en pleine poitrine. La balle, après avoir traversé l'épaule, est sortie par derrière et est allée se loger dans le mur, du côté opposé où se trouvait le lit.

Ce malheureux jeune homme est tombé sur le parquet, couché sur le dos.

Il n'a été rien trouvé pouvant fixer sur sa funeste résolution ; une photographie de femme, placée en évidence sur le lit auprès de son sabre-baïonnette, peut faire supposer qu'il a cédé à un désespoir d'amour.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 NOVEMBRE. — Emile-Joseph Lejeune, Nouveau Monde. — Céline-Marie Delmotte, Heuzarde. — Arthur Selosse, rue du Moulin. — Marie-Elise Cristiaen, Sartel.

Du 11. — Ferdinand Duthoit, Saint-Liévin. — Amédée Plouvier, Sapin Vert.

Du 12. — Florence Brocvielle, Fleury.

Du 13. — Marie Bossus, Petit Tournay.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 NOVEMBRE. — Cyrille-Adil Vandevoorde, 10 ans, Fleury.

Du 12. — Jules-Joseph Derbaudringhien, 13 ans 4 mois, Place. — Henri-Jean-Baptiste Callier, 4 ans, 7 mois, rue du Moulin. — Angèle-Joseph Haire 9 jours, Vieille-Place.

Du 13. — Camille-Henri Vandevoerde, 24 ans, 5 mois, cultivateur, Fleury.

Du 15. — Jacques-Joseph Delannoy, 76 ans, 11 mois, rentier, Vieille-Place. — Marie Vaneverberghe, 17 ans, 5 mois, tisserande, Nouveau Monde.

MARIAGES DU 11 NOVEMBRE. — Eugène-Joseph Delannoy, 60 ans, tisserand, et Florine-Joseph Favorel, 45 ans, tisserande.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 NOVEMBRE. — Cyrille Barré, contour de l'Abattoir. — Hélène Vanneste, Blanc-Seau. — Désiré Brackeveld, Blanc-Seau. — Joseph Lefebvre, Blanc-Seau. — Jules Vandenbecke, rue de la Croix-Rouge. — François Warhem, rue St. Barbe. — Albert Dubois, Rue de la Cloche. — Léon Prévost, Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 NOVEMBRE. — Charles Vandeskeld, 1 ans 8 mois, Blanc-Seau.

MARIAGES DU 18 NOVEMBRE. — Ferdinand Cortellis, 37 ans, chauffeur et Amélie Vandermeussen, 23 ans, soigneuse. — Henri Deswézières, 26 ans, rattacheur et Eugénie Bassez, 24 ans, soigneuse. — Pierre Davry, 23 ans, tisserand et Augustine Leleu, 23 ans, peigneuse. — Charles Dujardin, 29 ans, journalier et Pauline Fasseur, 18 ans, servante.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DERVAUX-TIBERGHIEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hilaire DERVAUX, propriétaire, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1878, à l'âge de 69 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 9 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 3 heures, et aux **convoi** et **service solennels**, qui auront lieu le jeudi 21, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 113.

Les amis et connaissances de la famille DANEL-CASTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph DANEL, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1878, dans sa 58e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 20 novembre 1878, à 9 heures en l'église Saint-Martin à Roubaix — Les **vigiles** seront chantées le mardi 19 courant à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, 35 rue de la Concorde. 17373

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 18 novembre 1878

Présidence de M. HONORÉ.

Ministère public : M. MORILLOT

L'audience ne commence qu'à midi et demi, messieurs les jurés n'étant pas en nombre suffisant dans la matinée.

1re affaire. — *Vols qualifiés*

L'accusé nommé Guérin, Eli, comparait devant la Cour d'assises sous l'inculpation de nombreux vols commis à Grandrieux, Floyon, Auy-Martinrieux, Porfondeval, avec les circonstances aggravantes de nuit, maison habitée, effraction, etc.

Déclaré coupable sans circonstances atténuantes Guérin est condamné à 7 ans de travaux forcés.

Défenseur, Me Boucher.

C'est un fait acquis à la science, aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la **Farine Mexicaine**. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir : les maladies de poitrine, bronchites, catharres, maladie du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies consomptives, vieux rhumes, anémie et épuisement prématuré.

S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. **Dix ans de succès et 100.000 malades guéris** le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressource, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer.

La **Farine Mexicaine** se trouve à Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place ; M. CONSTANT, pharmacien, boulevard de Paris, 1.

A Croix, pharmacie FAUVERGHE.

Mêmes maisons : **Café hygiénique de santé**, stomachique et fortifiant, en boîte de 500 grammes. Prix : 2 fr. 139

Logogriphe

Je suis sur mes trois pieds réputée pour voleuse ;
Au Conclave on m'a vu réunir plusieurs voix ;
Et si mon dernier pied est le premier des trois,
Je paye avec usure la main laborieuse
Qui, pour me reproduire, ouvre, saigne et fouit
La nourrice adorée que pour l'homme Dieu fit.

Les mots du logogriphe d'hier sont : *brochet-rochet, broche-roche,*

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents

(prix très-modérés)

rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blauwart Isle, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laquerie aux et porcelaine montés sur bronze ; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.